

Les centres sociaux à la barre

ou comment s'élabore le débat sur les centres sociaux en amont des élections municipales...

Les centres sociaux vus par leur entourage

Dans le n° 1 de la Gazette, nous vous avons parlé de notre projet d'organiser un débat sur les centres sociaux sous la forme d'un procès d'assises : comment se prépare l'évènement et avec qui, comment se déroule l'audience... Ce numéro

vous fera découvrir la phase d'instruction d'un procès (*lire au verso*). Nous souhaitons aussi partager avec vous une partie de ce qui nous a été dit sur les centres sociaux dans le cadre de l'enquête de personnalité.

Enquête de personnalité : ils nous ont dit...

Quelques entretiens doivent encore être réalisés dans le cadre de l'enquête de personnalité (fin le 29 novembre), mais voici en avant-première quelques extraits des propos recueillis à ce jour :

Education populaire

« Les centres sociaux font de l'éducation populaire sans le savoir car ils proposent un processus d'apprentissage différent et hors de l'école et font prendre conscience aux adultes du monde qui les entoure. »

François Vercoutère

Vie associative

« Dans les centres sociaux, on retrouve les deux dimensions propres à ma conception de l'association : la dimension associative proprement dite de regroupement de personnes sur un projet et la dimension « structure » avec des moyens pour fonctionner. La difficulté est de combiner les deux : la « structure » d'un centre social ressemble davantage à un « service public déguisé » et son poids réduit la dimension associative. Les centres sociaux sont donc bien des associations mais qui doivent lutter pour le rester. »

Henri Faure

Gestion

« Le centre social n'est plus un lieu d'animation mais une PME avec 50 salariés. La politique d'un territoire doit-elle être portée

par un couple conseil d'administration/salariés ou simplement par les salariés ? Les centres sociaux ne sont-ils pas seulement des gestionnaires ? »

Jean-François Patin

« Le centre social agit selon plusieurs fenêtres : service, centre de loisirs, soutien aux initiatives, accueil des associations, soutien individuel... Sa difficulté est d'arriver à gérer la tension entre toutes ces fenêtres.. »

Jean-François Gonnot

Compétences des professionnels

« Les compétences spécifiques que requièrent les centres sociaux sont acquises principalement par la formation continue (2,3 % de la masse salariale, ce qui est largement supérieur à la moyenne). L'ancrage dans le quartier et le concept d'animation globale engendrent des besoins particuliers comme les formations qui accompagnent la mise en œuvre du projet du centre social. »

Sylvain Exertier

Paroles d'habitants

« Le centre social nous a toujours aidés. Par exemple, il nous a appuyés auprès de la mairie pour obtenir une salle de réunion. Sans le centre social, les choses auraient été plus dures et plus longues »,

Badr Eddin Abdel

« Avec le centre social, j'ai pu pratiquer des activités que je n'aurais jamais pensé faire avant l'âge adulte, comme le ski, le surf, l'alpinisme ou simplement aller au cinéma... »

Foued

« Si certains jeunes des quartiers avaient participé aux mêmes activités que nous, ça les aurait changés »,

Yassine

Ils ont été choisis pour donner leur point de vue dans le cadre de l'enquête de personnalité...

Famille de l'éducation populaire

François Vercoutère

Président du Crajep (Comité Rhône-Alpes Jeunesse et Education populaire)

Famille de l'économie sociale et solidaire

Florence Martin

Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire

Famille des associations

Henri Faure

Trésorier de la Fonda Rhône-Alpes

Partenaires financeurs

Jean-François Gonnot

Responsable du Département des centres sociaux Caisse d'allocations familiales de Lyon

Jean-François Patin

Adjoint au maire de Villeurbanne, chargé de la vie associative et des centres sociaux

Environnement professionnel

Sylvain Exertier

Conseiller formation, Habitat Formation

Environnement intellectuel

Jean-Marc Berthet

Sociologue connaissant les centres sociaux

Partenaires d'actions

Pierre Rochema

Directeur de l'école de Parilly, Vénissieux

Une Maison du département du Rhône

Un service municipal de la jeunesse

Habitants

Badr Eddin Abdel

Vice-Président de l'Association des pères retraités de Mermoz-Sud

Un groupe de femmes

Centre social Eugénie-Cotton, Vénissieux

Un groupe de jeunes gens

Centre social de Gerland, Lyon

Un groupe de jeunes filles

Centre social Quartier Vitalité, Lyon

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU RHÔNE

138 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

tél 04 78 84 50 84 fax 04 78 84 48 88

fede@centres-sociaux-rhone.com

www.centres-sociaux-rhone.com

Contact : Myriam Tierce-Monier

Caroline Ladous

L'instruction, comment ça se passe ?

Le dossier d'instruction

L'instruction est la phase d'enquête qui précède le procès. Elle consiste à réunir les éléments nécessaires à la qualification de l'infraction (les faits) et des charges imputables à son auteur (les chefs d'accusation). Les preuves des faits pour lesquels l'intéressé est mis en accusation doivent être présentées. Sont également éclairées au cours de cette étape, l'identité et la personnalité de l'accusé. Tous ces éléments sont mis en forme dans le dossier d'instruction.

Nous avons sollicité votre participation pour que vous nous fassiez part des griefs le plus souvent exprimés par votre entourage. Ils nous permettront de formuler les chefs d'accusation. Des membres du comité de pilotage rencontrent actuellement des élus locaux afin de recevoir leurs points de vue qui serviront également à la construction du dossier. Sur les 8 élus sollicités, 1 a refusé, 5 ont accepté et les rendez-vous sont en cours, 2 doivent nous proposer des dates.

Le dossier de personnalité

Le dossier de personnalité, qui fait partie du dossier d'instruction, comprend des informations sur le parcours, le caractère, la situation matérielle, familiale et sociale de la

personne mise en examen : ce sont le curriculum vitae de l'accusé et les procès verbaux obtenus à partir de l'enquête de personnalité. Des examens médico-psycho-logiques peuvent compléter ces éléments.



Dans le cas des centres sociaux, le curriculum vitae et l'enquête de personnalité réalisée à partir des témoignages de leur entourage (familles d'action ou de pensée, partenaires, habitants...) permettront d'éclairer les magistrats sur le statut, les missions, les moyens d'action, l'histoire et les spécificités des centres sociaux en général et de ceux du Rhône en particulier.

Normalement, un juge d'instruction mène l'instruction et doit faire procéder à l'enquête de personnalité. Dans notre cas, on dira

que l'instruction est encadrée par le comité de pilotage qui a chargé Caroline Ladous de procéder au recueil des procès verbaux et à la rédaction du curriculum vitae. Odile Belinga, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme du Rhône et avocate, apporte un appui technique afin de nous aider à réaliser un dossier le plus conforme possible à celui habituellement présenté aux magistrats.

Que deviennent ces dossiers ?

Le dossier de personnalité doit également permettre aux juges de choisir la sanction la plus adaptée à la situation de l'accusé et de l'orienter vers ce qui facilitera sa réadaptation sociale. Dans le cas des centres sociaux, le verdict est connu d'avance : même si au cours de l'audience les débats bousculent nos conceptions et mettent en cause nos manières d'agir, ce sera l'acquittement. Après le procès, le dossier d'instruction est archivé en sorte qu'il demeure possible, d'obtenir ultérieurement des copies de pièces. Le dossier qui aura servi à notre action « Les centres sociaux à la barre » sera bien entendu mis à disposition de tous ceux qui le souhaitent et pourra servir de matière à d'autres discussions.

Courrier des lecteurs

Vos réactions à l'annonce de ce débat qui place le centre social en accusation sont parfois virulentes... Elles pointent souvent tous les travers dans lesquels nous espérons ne pas tomber...

N'oublions surtout pas que la présomption d'innocence est fondamentale dans notre système judiciaire !

« Bravo, super idée... »

Nadine, amie des centres sociaux

« Pourquoi les centres sociaux seraient-ils en accusation ? Et en assises, où l'on juge les crimes ! A la rigueur des délits, et encore... Mais des crimes ! Je comprends l'intention ; l'époque est à la communication et il faut frapper fort. mais quand même... J'ai été président de centre social pendant vingt

ans, et me voilà traduit en justice... »

Maurice, ancien président de centre social

« Je dois sans doute mettre mon étonnement sur le compte de mon manque de recul et d'expérience, tant nombre de personnes de qualité paraissent concernées par cette affaire. Je peine à y voir autre chose "qu'un non-prévenu ayant un pseudo procès couronné par une absence de verdict". On doit pouvoir faire plus concret. »

Bernard, président de centre social

« Ce procès, c'est aussi un parcours, avec des étapes qui provoquent l'occasion et les conditions de moments inédits et passionnants comme, par exemple, les rencontres avec des élus locaux sur des thèmes fondamentaux concernant leur relation aux cen-

tres sociaux (vie associative, place des habitants, politique...), que nous n'avons jamais l'occasion d'aborder ensemble. »

Denis, président de centre social, membre du comité de pilotage

A suivre...

Nous sommes toujours à la recherche d'un lieu : celui-ci déterminera la date exacte.

Début décembre : formulation des chefs d'accusation, recherche des faits, des preuves et des témoins à charge et à décharge, première rencontre avec les magistrats, contact avec les médias.

Dans la prochaine Gazette :

tous les détails sur les chefs d'accusation et la présomption d'innocence.